



Deux sessions de formations des techniciens des fédérations lancent l'étude régionale d'identification de la PKD (ou MRP), maladie parasitaire des populations piscicoles de salmonidés.

Ces deux journées de formation, organisées par l'Association Régionale de Pêche Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA) et animées avec les bureaux d'étude [SCIMABIO](#) et [Fish-Pass](#), ont été dispensées aux techniciens des fédérations de pêche de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre d'un projet régional de détection de cette maladie pouvant affecter les populations piscicoles et notamment les salmonidés. Cette formation préalable au projet a réuni 25 participants représentant les 12 fédérations d'Auvergne-Rhône-Alpes, l'ARPARA et l'Union de Bassin Rhône-Méditerranée-Corse (UFBRMC) au mois de juillet.

Ce grand projet d'étude régional est financé par la [Région Auvergne-Rhône-Alpes](#), partenaire impliqué dans les problématiques de préservation des milieux aquatiques et de leur biodiversité aux côtés des fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique.

Un projet en 2024 jusqu'en 2025

La réflexion d'une étude visant l'ensemble du territoire géré par les 12 Fédérations de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques d'Auvergne-Rhône-Alpes a ainsi été proposée aux structures, dès 2023 à l'occasion d'une journée d'information par l'Association Régionale Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA). **La Région Auvergne-Rhône-Alpes abondera à hauteur de 50% du coût global d'analyses dans le cadre du Plan Pêche 2023-2025 soit 68 851€.**

L'objectif de ce projet d'envergure régionale qui se déroulera fin 2024 et 2025, est de travailler collectivement sur cette maladie et les moyens de l'identifier sur nos territoires de pêche. Le projet se déroulera en 3 grandes étapes :

- 1. la formation des techniciens des fédérations,**
- 2. les prélèvements d'échantillons sur les espèces dans différents cours d'eau (définis en amont)**
- 3. l'analyse / bilan des résultats par le cabinet d'étude SCIMABIO.**

Aujourd'hui, les deux sessions de formations ouvrent donc la première étape du projet de mutualisation de cette action de détection, de prévention et les actions adéquates liées à la présence de cette maladie parasitaire impactant les espèces piscicoles. La PKD, maladie parasitaire, apparaît généralement l'été avec un impact variable selon les conditions (le réchauffement global des eaux la rend notamment plus visible avec des mortalités de juvéniles salmonidés qui peuvent être massives) ; **sa détection le cas échéant permettrait d'adapter les modes de gestion et agir de manière ciblée sur le milieu aquatique.**



Pourquoi un projet territorial d'identification de la PKD dans les cours d'eau de la région Auvergne-Rhône-Alpes ?

Si le déclin des populations de truite fario interroge ces dernières années les gestionnaires des cours d'eau, une étude sur la présence de la PKD pourrait être une donnée scientifique complémentaire de diagnostic aux problèmes déjà identifiés de réchauffement, de pollution ou d'hydromorphologie. Certaines Structures Associatives Agréées pour la pêche de Loisir (SAAPL) de la région ont d'ores et déjà engagé des études spécifiques, réalisées par des vétérinaires spécialisés ou des cabinets d'études tels que SCIMABIO, sur des bassins versants ou cours d'eau pour identifier la présence de la PKD. A ce stade seulement quelques études ciblées ont été menées par des fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques, comme celle du Jura, de la Lozère, de la Haute-Garonne, de l'Ariège ou encore des Hautes-Pyrénées. Aucune étude à l'échelle nationale ne permet aujourd'hui de donner une cartographie des cours d'eau touchés par la PKD.

C'est quoi la PKD ?

La PKD : « Proliferate Kidney Disease » ou MRP : « Maladie Rénale Proliférative » (ou hépatonéphrite parasitaire), **est une maladie causée par un parasite microscopique qui se dépose sur la peau et les branchies du poisson et vient affecter ses reins. Elle touche les alevins et juvéniles de salmonidés sauvages ou d'élevage** (OKAMURA et *al.*, 2011),

Elle touche principalement la truite fario, mais aussi potentiellement l'ombre commun et le saumon atlantique. Le poisson peut être porteur « sain » dans certains cas (sans développer de symptômes) mais en général le développement de la maladie se fait dans la rate et les reins et peut conduire à des mortalités parfois massives. A noter que les individus survivants présentent une cicatrisation des tissus et développent une immunité protectrice aux infections ultérieures, ce qui rend hors de danger les poissons adultes. Certaines conditions environnementales telles que les températures élevées, les débits réduits, la pollution organique, fluctuation des températures... sont autant de facteurs favorables au développement de la maladie chez le poisson. Le parasite se développe nettement dans les eaux à partir de 10°. Les lésions chez les poissons apparaissent dès 15° et au-delà.

Cette maladie parasitaire est identifiée en Suisse depuis 1979 et depuis 2016 en France, dans le département de l'Ariège.

Quelles sont les actions de préventions à mener en cas de détection de la PKD sur un cours d'eau ?

La transmission du parasite passe nécessairement par un hôte intermédiaire (Bryozoaire), elle ne peut donc pas s'effectuer de poisson à poisson. Cependant, tout déplacement de poisson infecté vers un secteur indemne, mais où les bryozoaires sont présents, peut conduire à un nouveau foyer



d'infection (ce qui pose la question du déplacement d'individus lors de pêches électriques dites de sauvetage). Il pourra également être recommandé de nettoyer et faire sécher le matériel utilisé (notamment bottes et waders...) avant de se déplacer dans un autre cours d'eau.

En savoir plus (biblio) :

<https://www.pechehautesavoie.com/telechargement/etude-et-publications/qualite-sanitaire-des-poissons/>

https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwjiu4CSkPL8AhWrVKQEHUPrC6wQFnoECBAQAQ&url=http%3A%2F%2Fwww.peche-ariège.com%2Fuploads%2FPKD_2019.pdf&usg=AOvVaw3JkgiG-O-ZX9WmaDhAp75